

Bilan de compétences “Nouveau départ”

Modalités

Présentiel - à distance - mixte
Entrées et sorties permanentes

Durée

24h
entre 2 et 3 mois

Prix *

- Présentiel : 1730 € net de taxe
- À distance : 1500 € net de taxe

* Ce tarif n'inclut pas les éventuels coûts liés aux certificateurs, ni les formations obligatoires requises (CACES, AFGSU, etc.)



**“Votre temps est limité, ne le gâchez pas en vivant
la vie de quelqu'un d'autre.”**

Steve Jobs



**“Choisissez un travail que vous aimez et vous
n'aurez pas à travailler un seul jour de votre vie.”**

Confucius

Les bénéfices de l'accompagnement

- clarté ;
- mieux se connaître ;
- soutien ;
- prise de recul ;
- prises de conscience ;
- renforcement de la confiance en soi ;
- clarification des objectifs professionnels SMART et d'un plan d'action.

Objectifs

- **analyser** de façon approfondie les compétences professionnelles et personnelles, et des aptitudes ;
- identifier les motivations et aspirations ;
- clarifier un projet professionnel ou un projet de formation ;
- décider de façon sereine pour son avenir, par la confrontation de vos projets au marché du travail, et définir un plan d'action.

Public

Toute personne désireuse de définir un proje professionnel ou un projet de formation.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Programme détaillé

Engagement

Vous vous engagez dans cet accompagnement et à faire remonter toute question ou difficulté à votre accompagnateur.

Bilan de compétences

Il comporte 3 phases principales :

I – Une phase préliminaire - 1h

- analyser vos attentes et besoins et fixer les objectifs ;
- déterminer le programme du bilan ;
- définir conjointement les modalités du déroulement du bilan de compétences ;
- rédiger le document de l'analyse de la demande.

II - Une phase d'investigation- 21h

- Une phase d'analyse, avec :
 - la clarification des motivations liées au souhait de se mettre en mouvement ;
 - l'inventaire des compétences personnelles et professionnelles, ressources inexploitées, potentiel ;
 - la clarification des motivations, des valeurs, aspirations, intérêts personnels et professionnels et priorités du client ;
 - la prise en compte de votre personnalité et atouts, avec la passation de tests de personnalités et d'aptitudes.
- Une phase de clarification de projets professionnels qui pourraient vous convenir ;
- Une phase d'exploration et de confrontation avec le marché de l'emploi , avec :
 - des recherches documentaires ;
 - des enquêtes auprès de professionnels ;
 - des périodes d'observation en milieu de travail ;
 - la vérification de la pertinence des pistes envisagées, et la clarification d'un projet de formation si besoin.

III – La conclusion - 2h

- s'approprier les **résultats détaillés de la phase d'investigation** ;
- **recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels retenus** ;
- **prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels.**

Durant le dernier rendez-vous, un document de synthèse présentant les conclusions détaillées vous est remis. Vous en êtes le seul destinataire.

Moyens et méthodes pédagogiques

Ce parcours combine des séances d'accompagnement individuel et des travaux personnels.

Plus précisément, **le bénéficiaire a accès à :**

- des supports permettant d'approfondir la connaissance de soi ;

- des tests psychotechniques, des outils d'auto positionnement, des activités ludiques et des outils de coaching ;
- des mises en relation pour les enquêtes ;
- des ressources pédagogiques en ligne.
- des séances de coaching.

Le suivi pédagogique sera réalisé séance après séance. Chaque séance démarre par la clarification de l'objectif de séance, en fonction des besoins du client.

Modalités d'organisation

- **lieu** : Bureau Club, 1120 route de Gémenos Centre d'affaires Alta Rocca Bât A 13400 Aubagne ;
- **délai d'accès** : Dès réception de la demande d'information, prise de contact avec le responsable sous 24h/48h pour vérifier la faisabilité du projet ;
- **modalités d'accès** : Dès réception de la convention signée et validation du financement, le candidat sera contacté par un conseiller en évolution professionnelle expert dans un délai de 7 jours pour démarrer l'accompagnement.
- **contact** : contact@career-consulting.fr ;
- **si bilan synchrone** : Les stagiaires doivent avoir un PC avec une webcam et une connexion internet suffisante afin de pouvoir suivre la formation.

Fréquence : En moyenne, un **entretien tous les 15 jours avec le conseiller en évolution professionnelle Expert.**

Lieu : Centre d'affaires Alta Rocca, avenue du Douard ZI Les Paluds 13400 Aubagne.

Formation à distance : avoir un PC avec une webcam et une connexion internet suffisante pour suivre la formation.

Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, contactez-nous.



Modalités Évaluation

- suivi pédagogique tout au long de l'accompagnement ;
- à l'issue de la formation un **questionnaire d'évaluation à chaud en ligne est à remplir** ;
- **à 3 mois, un questionnaire est transmis** pour valider le transfert de vos acquis dans le contexte professionnel.

La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de formation, s'appuyant sur le suivi des présences.

Formateur

Raphaëlle Colombet

+ 17 ans d'expérience dans le conseil en évolution professionnelle

Modalités de financement

- par votre compte personnel de formation (CPF) ;
- par votre employeur (plan de développement des compétences) ;
- par vos soins.

Nos engagements réciproques

- **Les devoirs du conseiller en évolution professionnelle**

Il gère et maîtrise le processus d'accompagnement.

Il privilégie systématiquement l'objectif et les désirs exprimés par son bénéficiaire, respecte ses valeurs, et lui laisse sa responsabilité et son imputabilité.

il s'engage à découvrir, clarifier et s'aligner sur ce que son bénéficiaire veut accomplir, à l'aider à clarifier sa problématique et à développer ses solutions et ses stratégies en stimulant ses capacités.

Il s'engage à favoriser l'accès aux informations dont le bénéficiaire aurait besoin.

L'intérêt personnel du conseiller en évolution professionnelle, quel qu'il soit, n'a jamais de place dans le cadre de la relation établie avec son bénéficiaire.

Il respecte en tous points le code de déontologie de l'International Coaching Fédération. Plus précisément, il garantit l'absence de conflits d'intérêts et s'engage à respecter la confidentialité de son bénéficiaire (nom, informations relatives à sa vie professionnelle et/ou personnelle, autres personnes citées/impliquées dans la relation d'accompagnement, ...) ainsi que le contenu de ses conversations.

Seul l'accord exprès, par écrit, de la personne concernée, celle-ci peut l'autoriser à lever la clause de confidentialité.

Il s'engage à remettre à son bénéficiaire un document de synthèse lors du dernier rendez-vous de bilan de compétences et vous proposer un rendez-vous de suivi à 6 mois.

Il se réserve le droit de terminer l'accompagnement si les attentes ou les attitudes de son client ne permettent pas un déroulement adéquat au processus.

● Les devoirs du bénéficiaire

Le bénéficiaire est **responsable de son engagement personnel** dans cette démarche ainsi que de **sa disponibilité** pour sa mise en œuvre. Il fait confiance à son conseiller en évolution professionnelle et au processus d'accompagnement.

Le bénéficiaire trace **un portrait fidèle de la situation, s'exprime le plus honnêtement possible** sur ses sentiments et difficultés et fait preuve d'ouverture. Il effectue les démarches décidées avec son conseiller pour la séance suivante pour la bonne réalisation de son bilan de compétences.

Le bénéficiaire s'engage à respecter le règlement intérieur du cabinet.

Le bénéficiaire est **ponctuel** aux rendez-vous pris avec le conseiller en évolution professionnelle. En cas de retard qui lui est imputable et qui est inférieur à 30 min, la séance de travail en est d'autant écourtée. En cas de retard qui lui est imputable et qui est supérieur à 30 min, elle est annulée sans possibilité de report. En cas de report du rendez-vous, le bénéficiaire en informe le conseiller en évolution professionnelle au minimum 48 h à l'avance, à défaut l'entretien est considéré comme réalisé sans possibilité de report.